

6 Économie

Construction de l'école publique de Mindoube II

Plus de 404 millions empochés, et plus rien

W.N.

Libreville/Gabon

L'ETAT a débloqué, en 2012, la somme de 442 millions 768 mille et 69 francs, pour la rénovation de l'école publique de Mindoube II. Projet confié en son temps à la Société de construction d'Excellence qui a empoché 404 millions 267 mille 932 francs. Six ans après, où en sommes-nous avec ce chantier jamais réalisé ? Sur le terrain, hier après-midi, après notre visite sur le site, situé à proximité du collège Raymond Boukat de Mindoube, le constat est accablant et affligeant. Rien n'a quasiment été fait. Sauf cette



Photo : F.M.MOMBO

Cette dalle vaut-elle plus de 404 millions de nos francs ?

longue et interminable dalle, enfouie dans l'herbe, sous le regard d'un "vigile" chargé de la surveillance du matériel

qui est là pour vous rappeler que la Société de construction d'Excellence, qui porte très mal son nom – comble de l'ironie

et de cynisme –, a essayé de "bricoler" quelque chose avant de filer à l'anglaise en 2015, avec l'argent du contribuable.



Photo : F.M.MOMBO

Une vue de l'intérieur du chantier de construction de la nouvelle école de Mindoube II.

Tapis dans l'ombre, les responsables de cette entreprise, sans doute, attendent l'occasion de frapper un autre "coup",

cette fois, sous une autre raison sociale, convaincus qu'ils ne rendront jamais de compte à qui que ce soit.

Et les autres ?



Photo : JPA

L'Etat a décaissé plus de 2 milliards au projet de Sogad BTP pour achever les travaux de construction de l'Ecole de commerce de Port-Gentil. Ce qui n'est pas fait à ce jour.

W.N.

Libreville/Gabon

CES dernières années, malgré une situation économique défavorable, l'Etat a consenti d'importants moyens financiers pour renforcer, construire et équiper plusieurs établissements scolaires et professionnels à travers le

pays. Pour mettre en route ce vaste projet, les autorités ont confié ces chantiers à un certain nombre d'entreprises qui, malheureusement, n'ont pas été à la hauteur, malgré les fonds avancés pour le démarrage des travaux.

C'est le cas, notamment, de Sogad BTP, à qui l'Etat a confié les travaux de construction de la nouvelle École nationale de com-

merce de Port-Gentil, à Ntchengue, pour un montant de 2 milliards 725 millions de francs. Pour la réalisation des travaux, l'entreprise a perçu 2 milliards 622 millions 902 mille 543 francs. Au finish, les travaux n'ont été réalisés qu'à hauteur de 54 %. Que dire aussi de l'entreprise Coremat, qui a perçu 590 millions 559 mille 396 francs sur les 603 millions

416 mille correspondant au montant total du chantier de construction du Complexe scolaire d'Owendo, seulement réalisé à 17,4 % ?

Et l'entreprise CITP à qui l'Etat a versé 2 milliards 46 millions 202 mille 28 francs pour achever les travaux de construction de

plusieurs bâtiments et la clôture du lycée professionnel industriel de Bikele, dont le coût a été arrêté à hauteur de 2 milliards 74 millions 949 mille 503 francs.

Au finish, 74 % seulement des travaux ont été réalisés, et le chantier est aujourd'hui... abandonné.

Comment en est-on arrivé là ? Quelle suite donner à tous ces scandales financiers qui auront, inéluctablement, des répercussions sur l'avenir de notre jeunesse, parce que privée d'infrastructures par la faute de certains compatriotes, faussement nantis par l'argent facile.

Pour conclure

Vaincre " la malédiction " des projets inaboutis

I. M'B.

Libreville/Gabon

LES quelques chantiers que nous venons d'évoquer dans ce mini-dossier ne représentent qu'une partie des investissements engagés, entre 2011 et 2015, pour doter le Gabon d'infrastructures scolaires et de formation professionnelle de bonne facture. D'importantes sommes ont été dépensées, mais le silence ne peut demeurer la seule réponse que les res-

pensables administratifs et les sociétés adjudicataires doivent donner aux contribuables. C'est de l'argent public, l'argent des impôts et taxes divers payés par les citoyens.

Comme on l'a vu, certains de ces chantiers donnent le vertige, transpirent la malversation financière et le désamour pour le pays. L'école publique de Mindoube II, 36 salles de classe attendues, ne compte qu'une dalle en béton, alors que 404 millions de francs ont été débloqués. Si, aujourd'hui, le gouver-

nement repart avec d'autres chantiers de réhabilitation des établissements scolaires, il importe que les leçons soient tirées de ces expériences, pour éviter que cette gestion abracadabrante des projets publics inachevés ne devienne la règle.

Il s'agit, pour la République, de vaincre "cette malédiction" des projets inaboutis. Pour ce faire, il est plus que temps, en cas de détournements avérés, que les coupables s'expliquent... et soient punis.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initiée du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

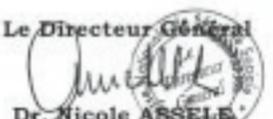
- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 103
www.cnss.gq • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

